



## PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités  
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme  
et de l'aménagement

Affaire suivie par G.Bertrand-Mapataud  
Tél. 05 55 44 19 41

Mél : genevieve.bertrand-mapataud@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le - 8 JUIL. 2016

### Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 6 juillet 2016, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable à la demande de permis de construire n° 087 154 16 H0025 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposée en mairie de Saint Junien le 26 avril 2016 par la S.A.S. SOJUDIS, dont le siège social est situé avenue d'Oradour-sur-Glane à Saint Junien représentée par M. Fabrice HERSENT président de la société, agissant en qualité de propriétaire de l'assiette foncière du projet, en vue de procéder à l'extension d'un ensemble commercial E. LECLERC implanté avenue d'Oradour-sur-Glane à Saint Junien, pour porter sa surface de vente de 5 011 m<sup>2</sup> à 6 329 m<sup>2</sup>, soit une augmentation de 1 318 m<sup>2</sup>. Cette extension concerne la seule surface de vente de l'hypermarché qui passera de 4 599 m<sup>2</sup> à 5 917 m<sup>2</sup>, la surface de vente de la galerie marchande, soit 412 m<sup>2</sup>, restant inchangée.

Le texte intégral de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne et consultable sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne ([www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique « Publications » « Recueil des actes administratifs » « Département de la Haute-Vienne »).

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT